

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Christophe Mondoloni, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christelle Combette, Marie-Noëlle Nadal à Camille Bernard, David Frau à Laurent Marcangeli, Paul Mancini à Alexandre Farina, Laetitia Maroccu à Alain Nicolai, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau à Jean-François Luccioni, Pierre-Laurent Audisio à Jean-Pierre Sollacaro, Basiliu Moretti à Stéphane Sbraggia, Marine Schinto à Sébastien Deliperi

Etaient absents :

Danielle Flamencourt, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien Deliperi, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mercredi 23 mars 2022
Délibération N° 2022/034
Approbation du budget primitif de l'exercice 2022 Régie
du port de plaisance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220323-2022_034-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2022

Affichage : 29/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif de la Régie du port de plaisance de la Ville d'Ajaccio s'élève, pour l'exercice 2022, à la somme de **4 317 125.00 €** se décomposant comme suit :

- **Section fonctionnement : 3 048 000 €**
- **Section investissement : 1 269 125 €**

Les données comprennent l'intégralité des mouvements c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	862 500.00	Chap. 70	Prestations de services	2 398 000.00
Chap. 012	Charges de personnel	800 000.00	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	590 000.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	21 000.00	Chap. 78	Reprises sur provisions	60 000.00
Chap. 66	Charges financières	101 100.00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	53 000.00			
Chap. 68	Dotations aux provisions	60 000.00			
Total Dépenses réelles		1 897 600.00	Total Recettes réelles		3 048 000.00
Chap. 023	Virement vers la section invest.	807 737.00			
Chap. 042	Opérations d'ordre	342 663.00			
Total Dépenses		3 048 000.00	Total Recettes		3 048 000.00

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	452 000.00	Chap.13	Subventions	118 725.00
Chap. 21	Installations et acquisitions de matériel	159 350.00			
Chap. 23	Travaux de bâtiment et matériels techniques	657 775.00			
Total Dépenses réelles		1 269 125.00	Total Recettes réelles		118 725.00
			Chap. 021	Virement de la section de fonct.	807 737.00
			Chap. 040	Opérations d'ordre	342 663.00
Total Dépenses		1 269 125.00	Total Recettes		1 269 125.00

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie du port de plaisance ;
Vu la délibération 2022-025 concernant la présentation du débat d'orientation budgétaire tenu le 16 Février 2022 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par le Premier adjoint au Maire,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2022,

Considérant que le projet de budget primitif 2022 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2022 de la Régie du port de plaisance de la ville d'Ajaccio.

VOTE

Par 39 voix pour, 6 voix contre.

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ajaccio (MAIRIE D'AJACCIO) with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'. Below the signature is a horizontal line.